



Plan de développement de l'économie numérique

Contribution de l'AVICCA Juillet 2008

Le champ de « l'économie numérique » est extrêmement vaste, puisque la numérisation touche tous les secteurs.

Le document soumis à consultation comporte de très nombreuses mesures intéressantes, dont une partie, lancée, est effectivement à finaliser (connaissance des réseaux et des zones de services, contrôle des engagements WiMAX, couverture des zones blanches en téléphonie mobile, mutualisation de la fibre dans les immeubles et ouverture des fourreaux, filières de recyclage des ordinateurs...) ; la mise en cohérence des dispositifs créés au cours du temps est aussi à encourager.

Prendre la question dans un ensemble est très utile, et on ne peut que se féliciter de cette démarche. A titre d'exemple, les mesures de « e-inclusion » sont à la fois nécessaires en elles-mêmes et un facteur d'économie pour le déploiement de réseaux. Par contre sur certains domaines, il faudra faire des choix, en termes de priorité et d'articulation. C'est notamment le cas sur l'audiovisuel et les communications électroniques, où des mesures sans cohérences seraient contre-productives.

De nombreuses mesures peuvent permettre d'abaisser le coût d'équipement de la France en réseaux performants : mutualisation, accès aux infrastructures essentielles, mobilisation d'acteurs divers, bonne affectation du « dividende numérique » etc.

Des travaux en ce sens sont en cours, associant pour la première fois l'Etat et les collectivités, au sein du Comité pour la couverture numérique du territoire. On ne peut que s'en féliciter.

Il n'en reste pas moins qu'un effort financier de l'Etat sera indispensable pour assurer une péréquation entre les territoires, si l'on veut que l'économie numérique bénéficie à tous, et n'aggrave pas les disparités.

En ce qui concerne à la fois la péréquation, les financements publics nationaux et locaux, et l'articulation avec l'audiovisuel, il est important de relever la position de la Commission spéciale du Sénat, prise à l'occasion de la mise en place d'un cadre législatif pour le très haut débit : « votre commission spéciale relève qu'un strict mécanisme de service universel, qui impliquerait concrètement la mise en place d'un fonds de péréquation qu'elle avait appelé de ses vœux en 2004, pourrait présenter aujourd'hui des inconvénients : il est difficile d'imaginer faire porter un poids financier supplémentaire aux opérateurs de communications électroniques, au lendemain de l'annonce de leur prochaine taxation pour financer la suppression de la publicité sur France Télévision. En outre, la création d'un tel fonds risquerait de dissuader les collectivités d'investir dans le déploiement de réseaux de collecte, alors même que ces réseaux de collecte en fibre optique favorisent le dégroupage -selon l'ARCEP, 37 % des répartiteurs auraient été dégroupés grâce aux initiatives publiques- et faciliteront le déploiement ultérieur du très haut débit ».



Si effectivement la taxation des opérateurs pour financer France Télévision a été annoncée, elle n'a pas été encore décidée. Par ailleurs, l'Etat cherche à limiter ses transferts aux collectivités et est très attentif à la limitation des dépenses publiques locales ; s'il est clair que les collectivités devront investir sur des réseaux en fibre optique ouverts aux opérateurs, elles ne peuvent rester seules face à ce nouveau défi, en particulier pour les territoires les plus difficiles.

C'est pourquoi l'Avicca s'est prononcée pour une taxation des opérateurs, pour assurer une péréquation territoriale de la montée en débits, en finançant les infrastructures. Cette taxe sera in fine restituée aux opérateurs par le développement du secteur ainsi permis.

Il serait paradoxal d'adopter un plan pour l'économie numérique qui ne permettrait pas de financer l'évolution vers le très haut débit pour tous.

1. Se fixer l'objectif d'une généralisation du très haut débit fixe, accélérer les échéances pour le haut débit fixe et mobile

Les mesures du plan de développement de l'économie numérique visent des objectifs pour le haut débit, fixe et mobile, à l'horizon 2012.

En ce qui concerne le haut débit fixe, des engagements gouvernementaux précédents avaient été pris pour achever la couverture en 2007. L'objectif de 2012 est beaucoup trop lointain.

A ce sujet il est très important de sortir d'une certaine confusion autour du travail à mener au niveau européen sur l'évolution du service universel sous Présidence française. En effet, cette annonce pourrait générer un attentisme chez certains élus, qui s'interrogent sur la nécessité d'une intervention publique. A cet égard, il faudrait que l'Etat rappelle que le délai minimum pour le commencement d'une traduction concrète de l'évolution du service universel est de cinq à six ans : négociation européenne, nouvelle directive, traduction en droit français, dégagement de financement et travaux sur le terrain. En conséquence, une telle évolution, si elle se concrétise, pourrait être très utile, mais serait plus destinée à accompagner la montée vers le très haut débit qu'à résoudre la question des zones blanches, qui peut difficilement attendre 2013 ou 2014 sans provoquer des dégâts sur les territoires concernés.

Pour la montée vers le très haut débit, des améliorations du cadre sont indispensables. La plate-forme commune AMF, ADF, ARF, AVICCA en a listé plusieurs qui ne sont pas dans les 27 propositions, notamment :

- organiser rapidement la péréquation nationale contre la fracture territoriale
- accéder aux réseaux et mutualiser les infrastructures reconnues « essentielles »

Sur ce dernier point, il serait aberrant de dupliquer les réseaux existants faute de savoir organiser leur accès, dans des conditions économiques satisfaisantes et neutres pour les opérateurs de services.

Il convient donc d'avoir très rapidement une vision globale et partagée pour tout le territoire ; ainsi le fibrage obligatoire des immeubles neufs, qui va entrer en vigueur, n'a de sens que si l'on sait amener une fibre jusqu'à l'immeuble, et pas seulement dans les grandes villes.

Pour le haut débit mobile, une des propositions est « le maintien d'un objectif d'amélioration de la couverture du territoire pour l'affectation des fréquences disponibles à 2,1 GHz. Il faudrait non seulement « améliorer » la couverture 3G, mais la rendre équivalente à la 2G



actuelle, en utilisant un partage de la ressource disponible (cf réponse de l'Avicca à la consultation publique de l'Arcep <http://www.avicca.org/Une-4e-licence-partagee-pour.html>). Ceci décline à un des chapitres de la plate-forme commune, qui demande de donner « la priorité aux critères de couverture territoriale dans l'attribution des licences hertziennes.

2. Mieux articuler la politique sur les réseaux de communications électroniques et l'audiovisuel

Il est regrettable que le seul vecteur de développement de la haute définition évoqué soit l'hertzien (terrestre ou satellitaire). Il est même proposé de « dégager des ressources en fréquences supplémentaires ».

Mettre l'économie de l'audiovisuel au service du déploiement de réseaux très haut débit, interactifs, est un impératif de développement. Il ne faudrait pas recommencer l'erreur commise il y a 20 ans, un « plan câble », immédiatement suivi du doublement de l'offre hertzienne.

Les réseaux « très haut débit » permettent également la diffusion de la haute définition. Ils permettent facilement de surcroît la « délinéarisation » des programmes audiovisuels, contrairement au hertzien. Parmi les « 27 propositions », un certain nombre encouragent d'ailleurs le développement de ce secteur. Enfin, et surtout, les réseaux « très haut débit » sont symétriques : ils permettent aux usagers d'être aussi des « émetteurs » et non de simples « récepteurs ».

Pour assurer une bonne dynamique, il faut réciproquement garantir que les services, notamment audiovisuels, aient effectivement accès au réseau, en évitant une concentration verticale, nuisible au pluralisme et au dynamisme.

3. Favoriser l'accès aux usages

Un axe est à explorer, celui de la mise en place de « services collectifs », en particulier sur les immeubles sociaux, qui permettraient d'abaisser le coût d'entrée sur le numérique (internet, téléphonie et télévision). Il conviendrait, dans ce cadre, de veiller à ce que la diversité de choix des résidents soit préservé s'ils veulent aller au delà d'un service de base collectif. L'Avicca a prévu de travailler sur cette question.

L'association CRÉATIF propose plusieurs pistes intéressantes pour aller au devant des publics les plus éloignés (<http://www.creatif-public.net/article994.html>).

Les Espaces publics numériques peuvent constituer des points d'appui d'un véritable maillage territorial, aussi bien vers les quartiers qu'en zone péri-urbaine. Les études montrent qu'il faut assurer non seulement une sensibilisation et une formation initiale, mais aussi un suivi, car une partie de la population se « déséquipe » en informatique et internet.

Il est impératif de conforter l'économie et la professionnalisation des EPN. Pour cela, il faudrait qu'ils puissent bénéficier des dispositifs de financement sur des politiques existantes ou à mener, par exemple :

- sur la formation (mise en œuvre du Droit individuel à la formation)
- sur les politiques territoriales (points d'accès à la e-administration en milieu rural, en mode accompagné ou libre service, développement social des quartiers...)



4. Remarques sur quelques propositions soumises au débat

- « défiscalisation des câbles sous-marins Outre-mer » : cette mesure est à comparer avec les initiatives publiques des collectivités qui visent à abaisser aussi le coût du transit, mais dans une optique d'égalité de traitement entre tous les opérateurs. Cette égalité de traitement va dans le sens d'une dynamique locale, d'autant plus nécessaire dans ces territoires. En lieu et place d'une aide fiscale, qui ne concernera que certains opérateurs, l'Etat pourrait appuyer financièrement les initiatives des collectivités en ce sens.
- pour l'accès au haut débit, « renforcement de la cohérence territoriale et de l'appui de l'Etat aux porteurs de projets » ; il s'agit effectivement d'un objectif important, mais non, en l'état, d'une mesure précise
- « promouvoir le satellite » ; il ne nous semble pas revenir à l'Etat de « promouvoir » une technologie, chacune ayant ses avantages et ses inconvénients. Par contre l'Etat pourrait publier le retour d'expérience de l'appel à projet sur les technologies alternatives lancé et financé il y a quelques années
- « étude sur la mutualisation des réseaux (hertziens) en zone non dense » ; on peut regretter en effet que l'ARCEP ait pu étudier cette question pour le très haut débit, et qu'il n'en soit rien encore pour le haut débit mobile. Cette question se posera pour le très haut débit hertzien fixe.